



RPQS Eau Potable 2024

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2024

COMPETENCE EAU POTABLE

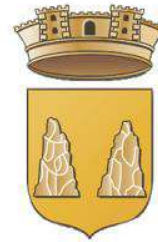
Nota :

Ce dossier a été réalisé sur la base des Rapport d'Activité du Déléataire VEOLIA Eau pour quatre collectivités et également sur la base du Rapport d'Activité de la Lyonnaise des Eaux pour le quartier du Trayas.

La complexité de ce travail réside sur la présentation de données complexes, disparates et variées afin de rendre ces dernières accessibles mais également comparables eu égard une grande diversité des secteurs concernés (tailles des communes, nombres de clients, types de contrats,...).

En cas de besoin, la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur reste à votre pleine et entière disposition pour tout complément d'information et/ou correction.

5 COMMUNES RASSEMBLEES EN 1 AGGLOMERATION



Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION



SOMMAIRE

PREAMBULE

page 5

1 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

page 6

- 1.1 Présentation du territoire desservi
- 1.2 Mode de gestion du service
- 1.3 Estimation de la population desservie
- 1.4 Nombre d'abonnés
- 1.5 Eaux brutes
- 1.6 Eaux traitées
- 1.7 Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)
- 1.8 L'essentiel de l'année concernant les communes de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur

2 – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTE DU SERVICE

page 33

- 2.1 Facture d'eau type pour la DSP Fréjus / St Raphael
- 2.2 Facture d'eau type pour la DSP Puget sur Argens
- 2.3 Facture d'eau type pour la DSP Roquebrune sur Argens
- 2.4 Facture d'eau type pour la Régie Directe des Adrets de l'Esterel
- 2.5 Facture d'eau type pour la Régie directe du Trayas (St Raphael)

3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE

page 44

- 3.1 Qualité de l'eau
- 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- 3.3 Indicateurs de performance du réseau de distribution
- 3.4 Indice linéaire des volumes non comptés
- 3.5 Indice linéaire de pertes en réseau
- 3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
- 3.7 Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés
- 3.8 Fréquence des interruptions de service non programmées
- 3.9 Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés

4 – LE COMPTE RENDU FINANCIER DU DELEGATAIRE

page 51

5 – FINANCEMENT

- 5.1 Budget 2024 – section fonctionnement
- 5.2 Budget 2024 – section investissement

page 54

6 – LE SERVICE AUX ADMINISTRÉS D'Estérel Côte d'Azur Agglomération

page 55

PREAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2013 le Territoire de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur est composé des cinq communes suivantes :

- Les Adrets-de-l'Estérel
- Fréjus
- Puget-sur-Argens
- Roquebrune-sur-Argens
- Saint-Raphaël

La distribution de l'Eau Potable s'effectue sous plusieurs formes :

- Une Délégation de Service Publique (DSP) concédée à Véolia Eau /CMESE, pour les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et des Adrets de l'Estérel. Ce nouveau contrat a débuté au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 20 ans jusqu'au 31 décembre 2042.
- Le secteur du Trayas (commune de Saint-Raphaël) est en Régie Directe Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur avec un contrat de Prestation de Services avec So'Eau (basée à Mougins).



1 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

C'est la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur qui gère cette compétence depuis sa création au 1^{er} janvier 2013.

Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de type Communauté d'Agglomération.

Les compétences liées au service sont :

	OUI	NON
Production	☐	☒ : géré par le SEVE
Protection des points de prélèvement	☐	☒ : géré par le SEVE
Traitement	☐	☒ : géré par le SEVE
Transfert	☒	☒ : pour partie avec le SEVE
Stockage	☒	☒ : pour partie avec le SEVE
Distribution	☒	☐

Le SEVE est le Syndicat des Eaux du Var Est ; syndicat auquel la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur achète l'eau potabilisée.

Les communes desservies sont : Les Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

Les schémas de distribution sont établis lors de la mise en œuvre des contrats de Délégation de Service Public.

De même le règlement de service est intégré dans le contrat de DSP.

1.2 Mode de gestion du service

Communes Desservies	ECAA	TRAYAS (St RAPHAEL)
Mode de gestion	Délégation de Service Public avec VEOLIA / CMESE	Régie Directe ECAA

Définition suivant le Code Général des Collectivités Territoriales :**Délégation de Service Public - DSP**

La délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

Régie intéressée - RI

La régie intéressée est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public contre une rémunération fonction d'une formule d'intéressement aux résultats. Le régisseur exploite les ouvrages construits par la personne publique mais il n'en assume pas les risques.

La gestion directe - RD

Par gestion directe, on entend un mode de gestion par lequel la collectivité locale gère directement le service.

1.3 Estimation de la population desservie

Est considérée comme un habitant desservi toute personne domiciliée dans une zone où il existe une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle il est ou peut être raccordé.

Communes Desservies	ECAA	TRAYAS (St RAPHAEL)
Nombre d'habitants	120 338	+/- 180 h. (estim. 2013)

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Communes Desservies	ECAA	TRAYAS (St RAPHAEL)
Nombre d'abonnés 2023	56 771	32
Nombre d'abonnés 2024	57 467	32
Variation 2023-2024	1,23%	0,0%
Consommation moyenne *(m3/an)	206	423 m3

* La consommation moyenne par abonné correspond à la consommation moyenne annuelle domestique et non domestique rapportée au nombre d'abonnés.

1.5 Eaux brutes

La Communauté d’Agglomération Estérel Côte d’Azur n’a pas vocation à prélever de l’eau dans les nappes phréatiques. Le SEVE, Syndicat des Eaux du Var Est, a cette mission et a également la charge de potabiliser cette eau prélevée. La Communauté d’Agglomération Estérel Côte d’Azur n’ayant pour sa part qu’à distribuer cette ressource ainsi produite.

1.6 Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2024 : volumes achetés au SEVE, volumes vendus aux abonnés et pertes.

	ECAA	TRAYAS (St RAPHAEL)
Volumes achetés 2023 (m3)	13 382 328	23 819
Volumes achetés 2024(m3)	13 514 274	23957
Variation 2023-2024	0,99%	0,58%

	ECAA	TRAYAS (St RAPHAEL)
Volumes vendus 2023 (m3)	11 947 638	15851
Volumes vendus 2024 (m3)	11 828 890	13540
Variation 2023-2024	-0,99%	-14,58%

	ECAA	TRAYAS (St RAPHAEL)
Pertes 2023 (m3)	1 434 690	7 968
Pertes 2024(m3)	1 685 384	10 417

Trayas : les relèves se font d’octobre à octobre et les volumes mis en distributions sue font sur l’année civile

1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

	ECAA	TRAYAS (St RAPHAEL)
Linéaire (ml) 2023	980 969	5 295

Linéaire (ml) 2024	982 483	5 295
Variation 2023-2024	0,15%	0%

1.8 L’essentiel de l’année concernant la Commune d’Estérel Côte d’Azur :

1.3 Les indicateurs réglementaires 2024

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
[D101.0]	Nombre d’habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	120 338
[D151.0]	Délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	99,7 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	120
[P104.3]	Rendement de réseau global	Délégataire	88,4 %
[P104.3]	Rendement de réseau Fréjus	Délégataire	85,9 %
[P104.3]	Rendement de réseau St Raphaël	Délégataire	92,1 %
[P104.3]	Rendement de réseau Roquebrune sur Argens	Délégataire	90,2 %
[P104.3]	Rendement de réseau Puget sur Argens	Délégataire	82,2 %
[P104.3]	Rendement de réseau Les Adrets de l’Estérel	Délégataire	88,0 %
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable	Collectivité (2)	0,62 %
[P109.0]	Nombre d’abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	54
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité FDSE	Collectivité (2)	20 606,41 €
[P151.1]	Taux d’occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	2,19 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100 %
[P153.2]	Durée d’extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P154.0]	Taux d’impayés sur les factures d’eau de l’année précédente	Délégataire	0,98 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,73 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d’information du délégataire
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport
En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

Les communes de FREJUS, St RAPHAEL, PUGET sur Argens, ROQUEBRUNE sur Argens, et des Adrets de L’Estérel sont liées par une Délégation de Service Public commune depuis 2023. Ce dernier prendra fin le 31 décembre 2042.

Ce contrat de délégation prend en charge la Gestion clientèle, la distribution d'eau potable.

Il comprend également une partie spécifique concernant les renouvellements des divers ouvrages de la collectivité dans ce domaine de compétence (renouvellement patrimonial, fonctionnel et accidentel).

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	13 461 857 m ³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	13 461 857 m ³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	367
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
VP.077	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	48
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	74 310 m ³
	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	982 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	6 058 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	55 609
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	1
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	113
	Nombre de compteurs	Délégataire	57 401
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	5 753
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
VP.056	Nombre de communes	Délégataire	5
	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	57 467
	Volume vendu	Délégataire	11 760 351 m ³
	Consommation moyenne	Délégataire	268 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	205 m ³ /abo/an

La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

A SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs		Délégataire	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service		Délégataire	82 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux		Délégataire	oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »		Délégataire	non
LES CERTIFICATS		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
Certifications ISO 9001, 14001, 50001		Délégataire	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité		Délégataire	Oui

DONNES DIVERSES DE 2024

→ *Le volume produit et mis en distribution*

L'eau distribuée sur Estérel Côte d'Azur Agglomération provient des ressources suivantes :

- Usine du Muy
- Usine du Fournel
- Usine du Gargalon
- Source de la Siagnole

Répartition des productions/usine

Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2024

<i>Installations de production (en m³)</i>	
	2024
UP USINE DU GARGALON	4 935 929
UP USINE DU MUY	5 288 219
UP USINE DU FOURNEL	2 735 676
SOURCE SIAGNOLE	502 033
VOLUME PRODUIT TOTAL (m³)	13 461 857

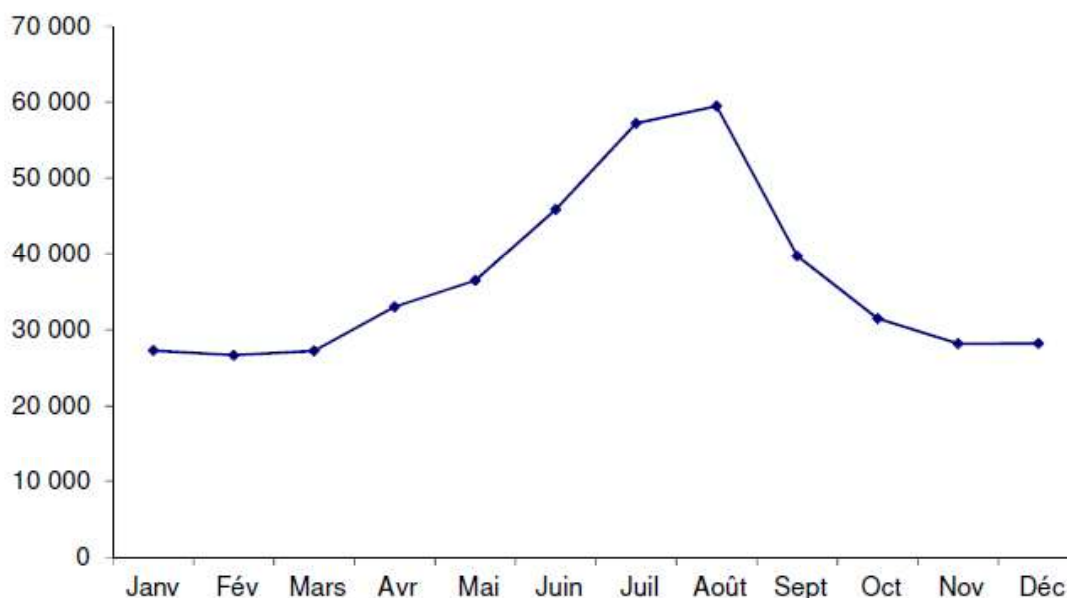
→ Bilan mensuel

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

Année 2024

GLOBAL ECAA

Moyenne journalière du volume distribué mensuel (m3/j)



→ Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2023	2024	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	11 861 695	11 760 351	-0,9%

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2023	2024	N/N-1
Volume vendu (m3)	11 861 695	11 760 351	-0,9%
dont clients individuels	9 703 236	9 538 862	-1,7%
dont clients industriels	130 382	102 594	-21,3%
dont clients collectifs	1 642 803	1 692 609	3,0%
dont irrigations agricoles	22 213	25 206	13,5%
dont bâtiments communaux	241 414	260 136	7,8%
dont appareils publics	105 587	123 558	17,0%

Rendement et ILP Global ECAA P104.3 :

Rendement : 88,4 %
 ILP : 4,38 (m3/j/kms)

RENDEMENT & ILP P104.3 GLOBAL ECAA

Année	Semestre	Commune	Date moy Début relevé	Date moy Fin relevé	Nb de jours de conso	Produit en m3	Conso m3	Vcanc	Lineaire canalisation	Produit 365 Jrs	Conso365 Jrs	Vcanc	Differential	Rendement 365 Jrs	ILP 365 Jrs
2024	2	Fréjus	20-oct-23	20-avr-24	183	2 153 289	1 833 131	0	637,1	2 141 522	1 823 114				
		St Raphaël	21-sept-23	20-mars-24	181	1 674 784	1 427 206	0		1 684 037	1 435 091				
		Roquebrune sur Argens	16-nov-23	13-mai-24	179	799 195	706 392	0	235,9	812 589	718 231				
		Puget sur Argens	04-oct-23	05-juin-24	184	456 512	360 207	0	72,9	451 550	356 292				
		Les Adrets de l'Estérel	04-janv-24	04-juil-24	182	139 551	118 541	0	36,6	139 551	118 541				
	3	TOTAL				5 223 331	4 445 477	0	982,5	5 229 250	4 451 289				
		Fréjus	20-avr-24	19-oct-24	182	3 364 535	2 861 443	45 922	637,1	3 383 021	2 877 165				
		St Raphaël	20-mars-24	19-sept-24	183	2 638 558	2 511 476	34 510		2 638 558	2 511 476				
		Roquebrune sur Argens	13-mai-24	13-nov-24	184	1 485 487	1 334 605	19 892	235,9	1 477 414	1 327 352				
		Puget sur Argens	05-juin-24	03-oct-24	181	597 503	498 568	7259	72,9	604 105	504 077				
		Les Adrets de l'Estérel	04-juil-24	04-janv-25	184	182 920	158 412	6 664	36,6	181 926	157 551				
		TOTAL				8 269 003	7 364 504	114 246	982,5	8 285 024	7 377 621				
		TOTAL ANNEE				13 492 334	11 809 981	114 246	x	13 514 274	11 828 890	114 246	1 571 138	88,37%	4,38

Rappel des objectifs de rendements et d'ILP du contrat de délégation de distribution d'eau potable pour l'ensemble des communes:

Les objectifs de rendements et d'ILP ne sont pas atteints pour 2024 pour Estérel Côte d'Azur Agglomération :

- Le rendement objectif est de 89.1% pour 2024
- L'ILP objectif global est de 4.3 m3/j/km pour 2024

Rendement global 2024	88,37%
ILP global (m3/j/km)	4,38

Rendements de réseaux par communes :

Commune de Fréjus :

* Période du 20/10/2023 au 19/10/2024

Volumes consommés autorisés sur la période : 4 694 574 m³

Volumes distribués sur la période : 5 517 824 m³

Volumes consommés autorisés non comptés : 45 922 m³

Rendement de réseaux : **85,91 %**

Catégorie	Volume utilisé	Méthode estimation	2024	
			Qré	Volumes
Volume Consommateurs Sans comptage	Essai PFI	10 m3/essai	738	7380
	Manoeuvre Incendie SDIS	Estim exploitant : 500 m3/ an	500	500
	Fontaine sans compteur	x	x	x
	Lavage de voirie	x	x	x
	Chasse d'eau sur réseau EU	x	x	x
Volume du service du réseau	Nettoyage des réservoirs	Niveau bas + 10% volume utile	15065	15065
	Désinfection après travaux_canalisation	8 fois voirie canas	86,7	694
	Désinfection après travaux_branchement	0,2 m3 / branchement	97	19
	Purge	7,5 m3/purge	43	323
	Surpresseurs et pissettes	90 m3 /an / pompe	x	x
	Analyseur de chlore et turbidité	80 litres/h/analyseur	6	4205
Autres consommations pour raison service	Voie d'eau sur PI	Estimation exploitant		0
	Résiliés qui consomment	Tableau suM Interne		15819
	Autres	Estimation exploitant		1917
TOTAL				45 922

Le rendement objectif pour Fréjus est de 88.2% pour 2024, il n'est pas atteint

Commune de Roquebrune sur Argens :

** Période du 16/11/2023 au 13/11/2024*

Volumes consommés autorisés sur la période : 2 040 997 m³

Volumes distribués sur la période : 2 284 682 m³

Volumes consommés autorisés non comptés : 19 892 m³

Rendement de réseaux : **90,2 %**

			2024	
Catégorie	Volume utilisé	Méthode estimation	Qré	Volumes
Volume Consommateurs Sans comptage	Essai P/FBI	10 m3/essai	394	3940
	Manoeuvre Incendie SDIS	Estim exploitant : 500 m3/ an	500	500
	Fontaine sans compteur	x	x	x
	Lavage de voirie	x	x	x
	Chasse d'eau sur réseau EU	x	x	x
Volume du service du réseau	Nettoyage des réservoirs	Niveau bas + 10% volume utile	8510	8510
	Désinfection après travaux canalisation	8 fois voirie canas	4	32
	Désinfection après travaux branchement	0,2 m3 / branchement	62	12
	Purge	7,5 m3/purge	29	218
	Surpresseurs et pissettes	90 m3 /an / pompe	x	x
	Analyseur de chlore et turbidité	80 litres/h/analyseur	4	2803
Autres consommations pour raison service	Voie d'eau sur PI	Estimation exploitant		90
	Résilles qui consomment	Tableau suivi interne		3787
	Autres	Estimation exploitant		0
TOTAL				19 892

Le rendement objectif pour la commune de Roquebrune sur Argens est de 90.8% pour 2024, il n'est pas atteint.

Commune de Puget sur Argens :

** Période du 04/12/2023 au 03/12/2024*

Volumes consommés autorisés sur la période : 858 775 m³

Volumes distribués sur la période : 1 054 015 m³

Volumes consommés autorisés non comptés : 7 259 m³

Rendement de réseaux : **82,17 %**

			2024	
Catégorie	Volume utilisé	Méthode estimation	Oré	Volumes
Volume Consommateurs Sans comptage	Essai P/B	10 m3/essai	159	1590
	Manoeuvre incendie SDIS	Estim exploitant : 500 m3/ an	500	500
	Fontaine sans compteur	x	x	x
	Lavage de voirie	x	x	x
	Chasse d'eau sur réseau EU	x	x	x
Volume du service du réseau	Nettoyage des réservoirs	Niveau bas + 10% volume utile	1707	1707
	Désinfection après travaux canalisation	8 fois vol canas	29,5	236
	Désinfection après travaux branchement 0,2 m3 / branchement	0,2	13	3
	Purge	7,5 m3/purge	13	98
	Surpresseurs et pissettes	90 m3 /an / pompe	x	x
	Analyseur de chlore et turbidité	80 litres/h/analyseur	1	701
Autres consommations pour raison service	Vol d'eau sur PI	Estimation exploitant		0
	Résiliés qui consomment	Tableau suM Interne		2253
	Autres	Estimation exploitant		172
TOTAL				7 259

Le rendement objectif pour la commune de Puget sur Argens est de 85.7% pour 2024, il n'est pas atteint.

Commune des Adrets de l'Estérel:

* Période du 04/01/2024 au 04/01/2025

Volumes consommés autorisés sur la période : 276 953 m³

Volumes distribués sur la période : 322 471 m³

Volumes consommés autorisés non comptés : 6 664 m³

Rendement de réseaux : **88,0 %**

Catégorie	Volume utilisé	Méthode estimation	2024	
			Q1	volumes
Volume Consommateurs Sans comptage	Essai PVB	10 m3/essai	101	1010
	Manoeuvre incendie SDIS	Estim exploitant : 500 m3/ an	500	500
	Fontaine sans compteur	x	x	x
	Lavage de voirie	x	x	x
	Chasse d'eau sur réseau EU	x	x	x
Volume du service du réseau	Nettoyage des réservoirs	Niveau bas + 10% volume utile	1301	1301
	Désinfection après travaux canalisation	8 fois voirie canas	14,6	117
	Désinfection après travaux branchement	0,2 m3 / branchement	17	3
	Purge	7,5 m3/purge	9	68
	Surpresseurs et pissettes	90 m3 /an / pompe	x	x
	Analyseur de chlore et turbidité	80 litres/h/analyseur	5	3504
Autres consommations pour raison service	Voie d'eau sur PI	Estimation exploitant		0
	Résiliés qui consomment	Tableau sum Interne		161
	Autres	Estimation exploitant		0
TOTAL				6 664

Le rendement objectif pour la commune des Adrets de l'Estérel de 81.2% pour 2024, il est atteint.

Rappel des objectifs de rendements et d'ILP du contrat de délégation de par commune :

Rdt _{REFC}	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Fréjus	87,9%	88,2%	88,5%	88,7%	88,7%	89,0%	89,5%	89,5%	89,8%	90,0%
Saint-Raphaël	90,9%	90,9%	91,0%	91,0%	91,0%	91,0%	91,0%	91,1%	91,1%	91,1%
Roquebrune sur Argens	90,8%	90,8%	90,8%	90,8%	90,9%	90,9%	91,0%	91,0%	91,1%	91,1%
Puget sur Argens	85,7%	85,7%	86,0%	86,2%	86,5%	86,8%	87,0%	87,3%	87,6%	87,8%
Les Adrets de l'Esterel	81,0%	81,2%	81,5%	81,8%	82,2%	82,6%	83,1%	83,5%	83,9%	84,3%

Rdt _{REFC}	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042
Fréjus	90,0%	90,5%	90,5%	91,0%	91,0%	91,0%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%
Saint-Raphaël	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%
Roquebrune sur Argens	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%	91,2%
Puget sur Argens	88,0%	88,4%	88,6%	89,0%	89,0%	89,2%	89,2%	89,5%	90,0%	90,0%
Les Adrets de l'Esterel	84,7%	85,1%	85,4%	85,8%	86,0%	86,2%	86,5%	86,7%	87,0%	87,0%

Les objectifs de rendements sont atteints pour 2024 pour les communes de Saint Raphael, et les Adrets de l'Estérel, mais ne sont pas atteints pour l'ensemble de la communauté d'agglomération ainsi que sur les communes de Fréjus, Puget sur Argens et Roquebrune sur Argens.

L'ILP n'est pas atteint pour l'ensemble de la communauté d'agglomération.

Le délégataire se verra donc appliquer les pénalités P10.1, P10.2 et P10.3 prévues à l'article 58 du contrat.

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2023	2024	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	139	126	-9,4%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	246	241	-2,0%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,4	0,4	0,0%
Nombre de fuites réparées	385	367	-4,7%

Le Renouvellement patrimonial

Programme de travaux

RENOUVELLEMENT - ANNEE 2024							Annuité	3 375 523,80
							TOTAL	3 345 829,73
PROJET	COMMUNE	DESIGNATION	TY PE *	LINEA IRE	DIAME TRE	MATERIAU	MONTANT ESTIMATIF OU ATTACHE (€ HT)	
AEL DECI 8B2	LES ADRETS	LOGIS DE PARIS Tranche n°2	CDC	205	110	PVC	79 443,73	
AEL 7A Ve	LES ADRETS	CHEMIN DE LA VERRERIE	CDC	295	110	PVC	144 876,30	
AEL 7A Vi	LES ADRETS	ROUTE DU VIOLON	CDC	205	250	FONTTE	160 167,30	
PAG DECI 1	PUGET SUR ARGENS	CHEMIN DES CHENES VERTS	CDC	172	110	PVC	115 365,36	
PAG DECI 2	PUGET SUR ARGENS	CHEMIN DU GABRON	CDC	150	110	PVC	100 437,74	
PAG H010	PUGET SUR ARGENS	LECLERC Tranche n°2	PP	310	250	FONTTE	191 787,17	
RAG H011	ROQUEBRUNE SUR ARGENS	AVENUE DE CIRCE	PP	201	160	PVC	81 122,60	
SRL H012	SAINT RAPHAEL	RUE THIERS	PP	55	110	PVC	31 120,03	
SRL LE1	SAINT RAPHAEL	BOULEVARD GENERAL LECLERC Tranche 1	CDC	183	250	FONTTE	177 682,64	
SRL Front de Mer	SAINT RAPHAEL	BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ	CDC	308	300	Fontte	272 633,44	
SRL FDM Aicard 2	SAINT RAPHAEL	RUE JEAN AICARD Tranche n°2	CDC	60	110	PVC	61 526,27	
SRL H013	SAINT RAPHAEL	CHEMIN DES ETANGS	PP	180	500	Fontte	107 260,77	
SRL H014	SAINT RAPHAEL	AVENUE DE BOULOURIS	PP	420	160	PVC	257 344,45	
SRL H015	SAINT RAPHAEL	FORAGE AGAY	PP	84	250	ACIER	78 566,69	
SRL H024	SAINT RAPHAEL	300 EXCELSIOR PROMENADE DES BAINS	PP	80	300	FONTTE	44 160,73	
FRJ 2	FREJUS	PONT RD4	CDC	50	400	ACIER	49 547,11	
FRJ H016	FREJUS	RUE DU FELIBRIGE	PP	240	110	PVC	138 345,27	
FRJ DECI 1	FREJUS	RUE DE L'UBAC	CDC	293	110	PVC	98 215,81	
FRJ DECI 2	FREJUS	AVENUE DES BOSQUETS	CDC	417	160	PVC	312 765,32	
FRJ DECI 3	FREJUS	AVENUE DE L'AUMARINIER	CDC	270	160	PVC	133 148,60	
FRJ H017	FREJUS	RUE DE LA MONTAGNE	PP	490	300	FONTTE	398 895,20	
FRJ H018	FREJUS	RUE DE MONTUREY - ST JOSEPH	PP	366	60	FONTTE	93 428,80	
FRJ H019	FREJUS	ALLEE PUCCINI	PP	100	63	PVC	47 182,57	
FRJ 8 BASE 1	FREJUS	FRJ 8 BASE Tranche n°1	CDC	523	250	FONTTE	170 805,87	

Les investissements

Suivi des travaux de renforcement et d'extension

INVESTISSEMENT - ANNEE 2024							TOTAL	188 119,37
PROJET	COMMUNE	DESIGNATION	TYPE*	LINEAIRE	DIAMETRE	MATERIAU	MONTANT ESTIMATIF (€ HT)	
PAG 9C	PUGET SUR ARGENS	GENDARMERIE	CDC	455	110	PVC	72 586,98	
PAG H022	PUGET SUR ARGENS	LECLERC Tranche n°3 Oites	CDC	140	250	FONTTE	115 532,39	

2 – TARIFICATION DE L'EAU SUR LES COMMUNES DE LA Communauté d'Agglomération Esterel Côte d'Azur

Les tarifs applicables au 01 janvier 2024 et au 01 janvier 2025 pour une consommation d'un ménage de référence, qui selon l'INSEE représente 120 m³ par foyer, pour les cinq communes sont les suivantes :

Ces prix sont indiqués en € TTC.

Comparaison des différents prix de l'Eau Potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération

Commune	Type de gestion	Prix du m3 en 2024	Prix du m3 en 2025	Variations
FREJUS / St RAPHAEL	DSP VEOLIA	2,19 €	2,41 €	10,06%
PUGET SUR ARGENS	DSP VEOLIA	2,26 €	2,47 €	9,51%
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	DSP VEOLIA	2,43 €	2,65 €	9,19%
Les Adrets de l'Estérel	DSP VEOLIA	3,05 €	3,26 €	6,96%
St RAPHAEL - Le TRAYAS	REGIE CAVEM	1,93 €	1,93 €	0,00%

La hausse des prix de l'eau potable s'explique en grande partie par la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau qui impactent plus la facture eau potable au détriment de la facture assainissement.

2.1. Le prix de l'eau pour la DSP de FREJUS & St RAPHAEL

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 083-200035319-20250923-C_20250923_132-DE





VILLE DE
FREJUS



SAINT
RAPHAËL

FREJUS / St RAPHAEL

Facture comparée aux 1^{er} janvier 2024 et 2025
pour une consommation annuelle de 120 m³

	01/01/2024					01/01/2025				
	m ³	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement annuel (CMESE)	2	12,2134	24,4268	5,50%	25,77	12,3603	24,72	5,50%	26,08	1,20%
- Consommation (CMESE) Tr1	60	0,2373	14,2380	5,50%	15,02	0,2402	14,41	5,50%	15,20	1,22%
- Consommation (CMESE) Tr2	60	0,7406	44,4360	5,50%	46,88	0,7495	44,97	5,50%	47,44	1,20%
Redevance Production (Collectivité)	120	0,85	102,0000	5,50%	107,61	0,9	108,00	5,50%	113,94	5,88%
Redevance Distribution (Collectivité)	120	0,24	28,8000	5,50%	30,38	0,24	28,80	5,50%	30,38	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES										
Abonnement annuel (CMESE)	2	15,0372	30,0744	10,00%	33,08	14,5739	29,15	10,00%	32,06	-3,08%
- Consommation (CMESE) Tr1	60	0,4809	28,8540	10,00%	31,74	0,4658	27,95	10,00%	30,74	-3,14%
- Consommation (CMESE) Tr2	60	1,558	93,4800	10,00%	102,83	1,5093	90,56	10,00%	99,61	-3,13%
Redevance Collectivité	120	0,53	63,6000	10,00%	69,96	0,53	63,60	10,00%	69,96	0,00%
ORGANISMES PUBLICS										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,29	34,80	5,50%	36,71					
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,16	19,20	10,00%	21,12					
Redevance de Consommation	120					0,43	51,6	5,50%	54,44	
Redevance de Performance Eau	120					0,0102	1,224	5,50%	1,29	
Redevance de Performance Assainissement	120					0,0098	1,176	10,00%	1,29	
Prix du m ³		4,34				4,35				
Total TTC					521,11				522,45	0,26%

2.2. Le prix de l’eau pour la DSP de PUGET-SUR-ARGENS



PUGET SUR ARGENS

Facture comparée aux 1^{er} janvier 2024 et 2025

pour une consommation annuelle de 120 m³

		01/01/2024				01/01/2025				
	m ³	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement annuel (CMESE)	2	12,3185	24,6370	5,50%	25,99	12,3782	24,7564	5,50%	26,12	0,48%
Consommation Tr1(CMESE)	60	0,2445	14,6700	5,50%	15,48	0,2457	14,742	5,50%	15,55	0,43%
Consommation Tr2(CMESE)	60	0,7681	46,0860	5,50%	48,62	0,7718	46,308	5,50%	48,85	0,48%
Redevance Production (Collectivité)	120	0,85	102,0000	5,50%	107,61	0,9	108,00	5,50%	113,94	5,88%
Redevance Distribution (Collectivité)	120	0,29	34,8000	5,50%	36,71	0,29	34,80	5,50%	36,71	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES										
Abonnement annuel (CMESE)	2	15,0954	30,19	10,00%	33,21	13,6115	27,223	10,00%	29,95	-9,83%
Consommation (CMESE)	120	0,7128	85,54	10,00%	94,09	0,6427	77,124	10,00%	84,84	-9,83%
Redevance Collectivité	120	0,95	114,00	10,00%	125,40	0,95	114	10,00%	125,40	0,00%
ORGANISMES PUBLICS										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,29	34,80	5,50%	36,71					
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,16	19,20	10,00%	21,12					
Redevance de Consommation	120					0,43	51,6	5,50%	54,44	-1,40%
Redevance de Performance Eau	120					0,0102	1,224	5,50%	1,29	
Redevance de Performance Assainissement	120					0,0098	1,176	10,00%	1,29	
Prix du m ³		4,54				4,49				
Total TTC					544,95				538,38	-1,20%

PRIX SPECIFIQUE DE L'EAU

POUR LA DSP PUGET SUR ARGENS

	PUGET SUR ARGENS Facture comparée aux 1er janvier 2024 et 2025 <i>pour une consommation annuelle de 120 m³</i>									
	01/01/2024					01/01/2025				
	m ³	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement annuel (CMESE)	2	12,3185	24,64	5,50%	25,99	12,3782	24,7564	5,50%	26,12	0,48%
Consommation Tr1(CMESE)	60	0,2445	14,67	5,50%	15,48	0,2457	14,742	5,50%	15,55	0,49%
Consommation Tr2(CMESE)	60	0,7681	46,09	5,50%	48,62	0,7718	46,308	5,50%	48,85	0,48%
Redevance Production (Collectivité)	120	0,85	102,00	5,50%	107,61	0,9	108	5,50%	113,94	5,88%
Redevance Distribution (Collectivité)	120	0,29	34,80	5,50%	36,71	0,29	34,8	5,50%	36,71	0,00%
ORGANISMES PUBLICS										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,29	34,80	5,50%	36,71					
Redevance de Consommation	120					0,43	51,6	5,50%	54,44	51,79%
Redevance de Performance Eau	120					0,0102	1,224	5,50%	1,29	
Prix du m³		2,26				2,47				
Total TTC					271,13				296,91	9,51%

2.3. Le prix de l’eau pour la DSP de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS



ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Facture comparée aux 1^{er} janvier 2024 et 2025

pour une consommation annuelle de 120 m³

	01/01/2024					01/01/2025				
	m ³	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement annuel (CMESE)	2	12,2373	24,4746	5,50%	25,82	12,3818	24,7636	5,50%	26,13	1,18%
Redevance Consommation (CMESE) Tr1	60	0,5755	34,53	5,50%	36,43	0,5823	34,938	5,50%	36,86	1,18%
Redevance Consommation (CMESE) Tr2	60	0,9409	56,454	5,50%	59,56	0,952	57,12	5,50%	60,26	1,18%
Redevance achat d'eau Production (Collectivité)	120	0,85	102	5,50%	107,61	0,9	108	5,50%	113,94	5,88%
Redevance investissement Distribution (Collectivité)	120	0,2	24	5,50%	25,32	0,2	24	5,50%	25,32	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES										
Abonnement annuel (CMESE)	2	25,8211	51,6422	10,00%	56,81	36,37	72,74	10,00%	80,01	40,85%
Consommation Tr1 (CMESE)	60	2,0168	121,008	10,00%	133,11	0,997	59,82	10,00%	65,80	-50,57%
Consommation Tr2 (CMESE)	60	2,0168	121,008	10,00%	133,11	2,06	123,6	10,00%	135,96	2,14%
Consommation (Part Communale)	120	1,2	144	10,00%	158,40	0,97	116,4	10,00%	128,04	-19,17%
ORGANISMES PUBLICS										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,29	34,8	5,50%	36,71					
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,16	19,2	10,00%	21,12					
Redevance de Consommation	120					0,43	51,6	5,50%	54,44	-1,40%
Redevance de Performance Eau	120					0,0102	1,224	5,50%	1,29	
Redevance de Performance Assainissement	120					0,0098	1,176	10,00%	1,29	
Prix du m ³						6,08				
Total TTC					794,00	729,35 -8,14%				

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 083-200035319-20250923-C_20250923_132-DE



**PRIX SPECIFIQUE DE L'EAU
POUR LA DSP ROQUEBRUNE SUR ARGENS**

	ROQUEBRUNE SUR ARGENS					Facture comparée aux 1er janvier 2024 et 2025				
	01/01/2024					01/01/2025				
	m ³	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement annuel (CMESE)	2	12,2373	24,4746	5,50%	25,82	12,3818	24,7636	5,50%	26,13	1,18%
Redevance Consommation (CMESE) Tr1	60	0,5755	34,53	5,50%	36,43	0,5823	34,938	5,50%	36,86	1,18%
Redevance Consommation (CMESE) Tr2	60	0,9409	56,454	5,50%	59,56	0,952	57,12	5,50%	60,26	1,18%
Redevance achat d'eau Production (Collectivité)	120	0,85	102	5,50%	107,61	0,9	108	5,50%	113,94	5,88%
Redevance investissement Distribution (Collectivité)	120	0,2	24	5,50%	25,32	0,2	24	5,50%	25,32	0,00%
ORGANISMES PUBLICS										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,29	34,8	5,50%	36,71					51,79%
Redevance de Consommation	120					0,43	51,6	5,50%	54,44	
Redevance de Performance Eau	120					0,0102	1,224	5,50%	1,29	
Prix du m³		2,43				2,65				
Total TTC					291,45				318,24	9,19%

2.4. Le prix de l’eau et de l’assainissement pour les ADRETS DE L’ESTEREL



LES ADRETS DE L'ESTEREL

Facture comparée aux 1^{er} janvier 2024 et 2025
pour une consommation annuelle de 120 m³

		01/01/2024				01/01/2025				
	m ³	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement annuel (CMESE)	2	12,3639	24,7278	5,50%	26,09	12,3746	24,7492	5,50%	26,11	0,09%
Consommation Tr1 (CMESE)	60	0,7449	44,694	5,50%	47,15	0,7456	44,736	5,50%	47,20	0,09%
Consommation Tr2 (CMESE)	60	0,9831	58,986	5,50%	62,23	0,984	59,04	5,50%	62,29	0,09%
Redevance Production (Collectivité)	120	0,85	102	5,50%	107,61	0,9	108	5,50%	113,94	5,88%
Redevance Distribution (Collectivité)	120	0,68	81,6	5,50%	86,09	0,68	81,6	5,50%	86,09	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES										
Abonnement annuel (CMESE)	2	14,6114	29,2228	10,00%	32,15	14,9505	29,901	10,00%	32,89	2,32%
Consommation Tr1 (CMESE)	120	0,9619	115,428	10,00%	126,97	0,9842	118,104	10,00%	129,91	2,32%
Consommation (Collectivités)	120	0,64	76,8	10,00%	84,48	0,64	76,8	10,00%	84,48	0,00%
ORGANISMES PUBLICS										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,29	34,8	5,50%	36,71					
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120	0,16	19,2	10,00%	21,12					
Redevance de Consommation	120					0,43	51,6	5,50%	54,44	-1,40%
Redevance de Performance Eau	120					0,0102	1,224	5,50%	1,29	
Redevance de Performance Assainissement	120					0,0098	1,176	10,00%	1,29	
Prix du m ³		5,25				5,33				
Total TTC					630,60				639,94	1,48%

PRIX SPECIFIQUE DE L'EAU

POUR LA REGIE DIRECTE DES ADRETS DE L'ESTEREL



LES ADRETS DE L'ESTEREL

Facture comparée aux 1er janvier 2024 et 2025
pour une consommation annuelle de 120 m³

		01/01/2024				01/01/2025				
	m ³	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement annuel (CMESE)	2	12,3639	24,7278	5,50%	26,09	12,3746	24,7492	5,50%	26,11	0,09%
Consommation Tr1 (CMESE)	60	0,7449	44,694	5,50%	47,15	0,7456	44,736	5,50%	47,20	0,09%
Consommation Tr2 (CMESE)	60	0,9831	58,986	5,50%	62,23	0,984	59,04	5,50%	62,29	0,09%
Production (Collectivités)	120	0,85	102	5,50%	107,61	0,9	108	5,50%	113,94	5,88%
Distribution (Collectivités)	120	0,68	81,6	5,50%	86,09	0,68	81,6	5,50%	86,09	0,00%
ORGANISMES PUBLICS										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,29	34,80	5,50%	36,71					
Redevance de Consommation	120					0,43	51,6	5,50%	54,44	51,79%
Redevance de Performance Eau	120					0,0102	1,224	5,50%	1,29	
Prix du m ³		3,05				3,26				
Total TTC					365,88				391,35	6,96%

2.5. Le prix de l’eau et l’assainissement pour le quartier du TRAYAS sur St RAPHAEL



SAINT
RAPHAËL

TRAYAS

Facture comparée aux 1^{er} janvier 2024 et 2025
pour une consommation annuelle de 120 m³

		01/01/2024				01/01/2025				
	m ³	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement annuel (Lyonnaise)	2	15,00	30,00	5,50%	31,65	15,00	30,00	5,50%	31,65	0,00%
- Consommation (Lyonnaise) Tr1	60	0,89	53,40	5,50%	56,337	0,89	53,40	5,50%	56,337	0,00%
- Consommation (Lyonnaise) Tr2	60	1,49	89,40	5,50%	94,317	1,49	89,40	5,50%	94,317	0,00%
Préservation ressources en eau (Agence de L'Eau)	120	0,1050	12,60	5,50%	13,293	0,1050	12,60	5,50%	13,293	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES										
Abonnement annuel (CMESE)	2	15.0372	30,07	10,00%	33,08	14.5739	29,15	10,00%	32,06	-3,08%
- Consommation (CMESE) Tr1	60	0,4809	28,85	10,00%	31,74	0,4658	27,95	10,00%	30,74	-3,14%
- Consommation (CMESE) Tr2	60	1,558	93,48	10,00%	102,83	1,5093	90,56	10,00%	99,61	-3,13%
Redevance Communauté d'agglomération	120	0,53	63,60	10,00%	69,96	0,53	63,60	10,00%	69,96	0,00%
ORGANISMES PUBLICS										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	33,60	5,50%	35,45					
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,16	19,20	10,00%	21,12					
Redevance de Consommation	120					0,43	51,60	5,50%	54,44	
Redevance de Performance Eau	120					0,0102	1,22	5,50%	1,29	
Redevance de Performance Assainissement	120					0,0098	1,18	10,00%	1,29	
Prix du m ³		4,08				4,04				
Total TTC					489,77				485,00	-0,97%

**PRIX SPECIFIQUE DE L'EAU POTABLE
POUR LA REGIE DIRECTE DU QUARTIER DU TRAYAS / St RAPHAEL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 083-200035319-20250923-C_20250923_132-DE

	TRAYAS Facture comparée aux 1er janvier 2024 et 2025 pour une consommation annuelle de 120 m³									
		01/01/2024				01/01/2025				
	m ³	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant TTC	Evolution
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement annuel (Lyonnaise)	2	15,00	30,00	5,50%	31,65	15,00	30,00	5,50%	31,65	0,00%
- Consommation (Lyonnaise) Tr1	60	0,89	53,40	5,50%	56,337	0,89	53,40	5,50%	56,337	0,00%
- Consommation (Lyonnaise) Tr2	60	1,49	89,40	5,50%	94,317	1,49	89,40	5,50%	94,317	0,00%
Préservation ressources en eau (Agence de L'Eau)	120	0,1050	12,60	5,50%	13,293	0,1050	12,60	5,50%	13,293	0,00%
ORGANISMES PUBLICS										
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	120	0,28	33,60	5,50%	35,45					
Redevance de Consommation	120					0,43	51,60	5,50%	54,44	
Redevance de Performance Eau	120					0,0102	1,22	5,50%	1,29	
Prix du m³		1,93				2,09				
Total TTC					231,05				251,33	8,78%

3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE

	ECAA	TRAYAS (St RAPHAEL)
Mode de gestion	Délégation de Service Public avec VEOLIA / CMESE	Régie Directe ECAA
Certification « Qualité de services » ISO 9001	Oui	NR
Certification « Qualité environnementale » ISO 14001	Oui	NR

Existence d'une commission départementale de solidarité Eau : oui

Existence d'une commission consultative des services publics locaux : oui

Existence d'une mesure de satisfaction clientèle : oui, au niveau national et régional

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

La qualité de l'eau, enjeu de santé publique, est une priorité absolue pour VEOLIA Eau.

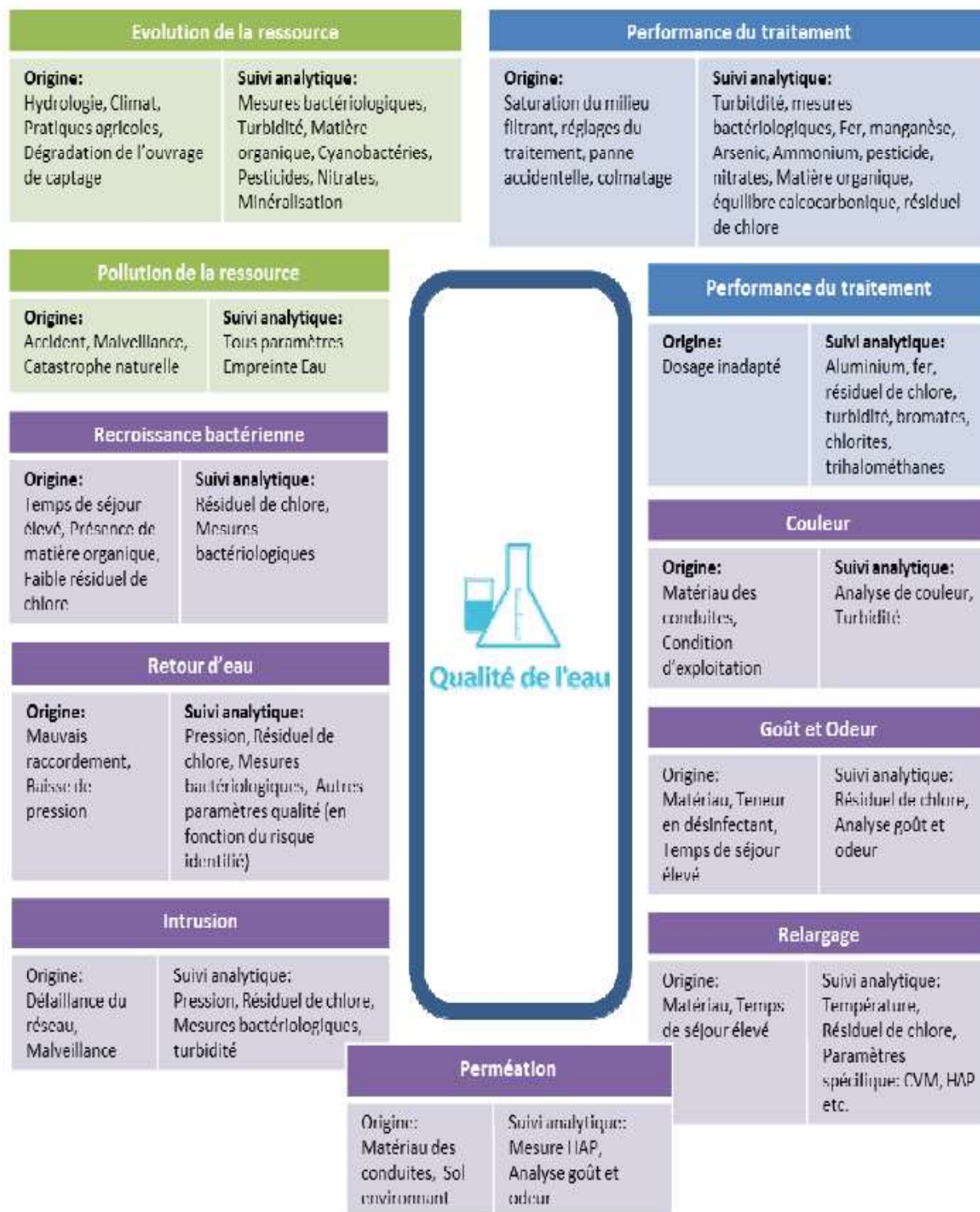
Sur tous les services qui lui sont confiés, VEOLIA Eau complète le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'autocontrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite et distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Les analyses effectuées sur ces prélèvements concernent l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physicochimiques.

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- Les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique des actions correctives.

→ Les phénomènes impactant la qualité de l'eau en réseau

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...). La figure ci-dessous explicite les différents mécanismes de dégradation de la qualité de l'eau en réseau.



Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle qualité concernant les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Ils sont transmis à la Collectivité par l'ARS. A titre indicatif, les taux de conformité issus de nos systèmes d'informations, sur la base des prélèvements incluant au moins un paramètre soumis à une limite de qualité, sont les suivants :

	ECAA	TRAYAS (St RAPHAEL)
Mode de gestion	Délégation de Service Public avec VEOLIA / CMESE	Régie Directe ECAA
Qualité de l'eau Indicateur P 101.1 Paramètres microbiologiques	99,7%	100%
Qualité de l'eau Indicateur P 102.1 Paramètres Physico- chimiques	100,0%	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P 103.2)

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012

- Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent :

- Etablir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points minimum sur les 45 premiers points accessibles pour que le service puisse être considéré comme disposant d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau

Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		ICGPR
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:		120	120

3.3 Indice de performance réseau (P 104.3)

La performance d'un service ne se mesure plus uniquement à son aptitude à délivrer une eau de qualité au robinet du client final. La performance du service recoupe également la maîtrise des pertes en eau, enjeu environnemental d'aujourd'hui et de demain, afin de préserver la ressource.

Cette préoccupation environnementale et sociétale s'est traduite dans la réglementation qui, en prenant en compte les résolutions du Grenelle de l'environnement, a récemment évolué pour y répondre, en fixant des objectifs de performance des réseaux de distribution d'eau, variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristiques des collectivités.

Mesurant la part du volume effectivement utilisé dans le volume introduit dans le réseau, le rendement de réseau permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

Il importe aux collectivités d'atteindre les objectifs de rendement fixés par la loi pour éviter de faire peser sur les consommateurs un surcoût dû aux pénalités – doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource - prévues par le texte si les plans d'actions rendus nécessaires ne sont pas définis et mis en œuvre.

	FREJUS	St RAPHAEL	PUGET	ROQUEBRUNE	Les Adrets de l'Esterel	Le TRAYAS (St Raphael)
Rendement 2024 par commune (%)	85,91%	92,10%	82,17%	90,2%	88,00%	NR

Evolution 2023/2024 par commune (%)	-2,82%	-0,75%	-9,10%	-0,7%	7,71%	NR
-------------------------------------	--------	--------	--------	-------	-------	----

(Comprend les volumes de services et volumes non comptés)

3.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P 105.3)

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	ECAA
Indice linéaire des volumes non P 105.3	4,70
Evolution 2023/2024	17,20%

(ne comprend pas les volumes de services et volumes non comptés)

3.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P 106.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés (comprend les volumes de services et volumes non comptés).

	ECAA
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km) P 106.3	4,38
Evolution 2023/2024	19,38%

3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potab

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisations est remplacé.

	ECAA	Evolution %
Taux moyen renouvellement P 107.2	0,83%	-4,60%
Linéaire renouvelé ml	5 797	31,4%
Branchements renouvelés	91	14%
Fuites réparées (branchements et réseau)	367	-5%
Compteurs remplacés	5753	83%

3.7 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'Eau (P 109)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Les sommes indiquées ci-dessous correspondent au fond de solidarité utilisé pour aider certains des abonnés qui étaient dans l'impossibilité d'honorer leur facture d'eau.

	ECAA	Evolution %
Fond de solidarité P 109	20 606 €	319,08%
Nombre de demandes d'abandon de créances	54	0,0%
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts	1358	3%

3.8 Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés (P 151.0)

	ECAA	Evolution %
Délai contractuel D 151.0	1 jour	

3.9 Respect du délai contractuel de branchements des nouveaux abonnés

	ECAA	Evolution %
Respect délai P 152.1	100%	0,00%

3.10 Fréquence des interruptions de service non programmées (P 151.1)

	ECAA	Evolution %
Fréquence P 151.1 <i>Unité/1000 abonnés</i>	2,19	-10,61%

4 – LES TRAVAUX REALISES sur le périmètre ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION EN 2024

Travaux réalisés en 2024 par Estérel Côte d'Azur Agglomération en eau potable :

Renouvellement par le délégataire : 5 797ml

- Rue Thiers, Boulevard Général Leclerc, Boulevard Raymond Poincaré, Rue Jean Aicard Tranche 2, Chemin des étangs, avenue de Boulouris, forage Agay, Promenade des Bans (Excelsior) pour 1370 ml à **Saint Raphael**
- Rue Felibrige, Rue de l'Ubac, Avenue des Bosquets, Avenue de l'Aumarinier, rue de la Montagne, Rue de Montourey, allée Puccini, FRJ8 Base Nature tranche 1 pour 2 749 ml à **Fréjus**
- Chemin des Chênes Verts, Chemin du Gabron, Boulevard Leclerc tranche 2 et 3 pour 772ml à **Puget sur Argens**
- Logis de Paris Tranche 2, Chemin de la Verrerie, Route du Violon pour 705 ml **aux Adrets de l'Estérel**
- Avenue de Circé pour 201ml à **Roquebrune sur Argens**

Renouvellement par ECAA : 300ml

- Boulevard du Pic Martin, quartier du Trayas à Saint Raphael pour 300ml de fonte DN 150

Les Actions engagées en 2024 par Estérel Côte d'Azur Agglomération en eau potable :

- Lancement de la Délégation de service public d'eau potable pour un contrat de 20ans de 2023 à 2042.

Le contrat inclut notamment :

- L'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages d'alimentation en eau potable mis à disposition par la Collectivité ;
- La réalisation des travaux définis par le contrat (travaux de renouvellement des équipements, travaux de renouvellement des canalisations et des branchements et travaux de premier établissement et de renforcement prévus au schéma directeur d'eau potable) ;
- Les relations avec les usagers du service ;
- Le droit de percevoir sur les usagers une redevance en rémunération du service rendu.

Le contrat confère au Déléataire le droit exclusif d'assurer la gestion du service dans le périmètre concédé.

Il permet ainsi une amélioration de la qualité de service et intègre un important programme de travaux :

- Amélioration du rendement des réseaux de toutes les communes pour porter le rendement global à 91% en fin de contrat ce qui constitue un excellent résultat au vu de la moyenne nationale qui s'établit aux alentours de 80% ;
- Réalisation des travaux définis par les communes dans le schéma directeur pour un montant de 8,9 M€ HT ;
- Réalisation du renouvellement des canalisations pour un montant global de 70 M€ HT sur la durée du contrat (soit environ 0,70 à 0,80% du linéaire des canalisations renouvelé par an) ;
- Mise en place de la télé relève des compteurs d'eau des abonnés sur l'ensemble des communes qui auront tous le même niveau de service, et équipements qui permettra ultérieurement, si nous le souhaitons, de mettre en place une tarification saisonnière ;
- Relevé de tous nos réseaux en classe A comme le veut la réglementation c'est à dire avec une incertitude maximale de localisation inférieure ou égale à 40 cm ;
- Mise en place de compteurs généraux en limite entre le réseau public et les réseaux privés pour les copropriétés non encore pourvues ;
- Etudes et travaux visant à augmenter la sécurisation de nos réservoirs d'eau potable (l'objectif poursuivi étant de diminuer la vulnérabilité des ouvrages vis-à-vis des actes de malveillance avec la mise place de vidéosurveillance, de système de détection d'intrusions, de double capots et de grilles anti intrusion);
- Optimisation de la gestion des réseaux par la mise en place de compteurs de sectorisation complémentaires (passage de 77 à 92 secteurs de distribution) afin d'affiner et d'optimiser la recherche des fuites ;
- Mise en place de 3 bornes monétiques aux Adrets de l'Esterel, à Saint Jean de Cannes et à Saint-Aygulf (secteurs non encore pourvus) permettant aux entreprises de subvenir à leurs approvisionnements en eau pour les besoins de chantier de façon sécurisée ;
- Réalisation d'une analyse des consommations des abonnés à l'issue de la mise en place de la télérelève afin d'étudier les possibilités et les impacts de l'instauration d'une tarification saisonnière.

Le tableau suivant donne les tarifs de la part délégataire eau potable hors taxes et hors redevances qui seront appliqués à partir de 2023 avec, des tarifs différenciés par commune les 5 premières années et, un tarif unique à l'ensemble des communes à partir de 2028.

Les autres tarifs sont donnés dans le projet de contrat.

TARIFS CAS 4		2023 à 2027		dela
Abonnements (€HT/semestre)			Abonnements (€HT/semestre)	
Dn 12 et 15		11,94 €	Dn 12 et 15	14,00 €
Dn 20 et 25		19,94 €	Dn 20 et 25	25,06 €
Dn 30		39,77 €	Dn 30	50,00 €
Dn 40		79,65 €	Dn 40	100,12 €
Dn 50 et 60		159,19 €	Dn 50 et 60	200,12 €
Dn 80		238,84 €	Dn 80	300,24 €
Dn > ou = 100		398,03 €	Dn > ou = 100	500,36 €
Consommation Fréjus Saint Raphaël (€HT/m3)			Consommation (€HT/m3)	
Tranche 1 : 0-30 m3		0,2320 €		
Tranche 2 : 30-75 m3		0,7240 €		
Tranche 3 : > 75 m3		0,7240 €		
Agricoles		0,2820 €		
Montant 120 m3 (€ht)		81,24 €		
Consommation Les Adrets de l'Estérel (€HT/m3)				
Tranche 1 : 0-30 m3		0,7194 €		0,2320 €
Tranche 2 : 30-75 m3		0,9494 €		0,7470 €
Tranche 3 : > 75 m3		1,1789 €		0,7470 €
Agricoles		0,2820 €		0,2820 €
Montant 120 m3 (€ht)		124,01 €		86,74 €
Consommation Puget sur Argens (€HT/m3)				
Tranche 1 : 0-30 m3		0,2370 €		
Tranche 2 : 30-75 m3		0,7445 €		
Tranche 3 : > 75 m3		0,7445 €		
Agricoles		0,2820 €		
Montant 120 m3 (€ht)		82,77 €		
Consommation Roquebrune sur Argens (€HT/m3)				
Tranche 1 : 0-30 m3		0,5615 €		
Tranche 2 : 30-75 m3		0,9180 €		
Tranche 3 : > 75 m3		0,9180 €		
Agricoles		0,2820 €		
Montant 120 m3 (€ht)		112,65 €		

5 – LE COMPTE RENDU FINANCIER DU DELEGATAIRE

CIE MEDITERRANEENNE EXPLOIT. SERVICE EAU

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2024 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: TA100 - ECAA DSP-Eau

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	19 400 131	29 126 254	NS
Exploitation du service	9 293 227	10 035 921	
Collectivités et autres organismes publics	8 981 088	17 667 613	
Travaux attribués à titre exclusif	564 919	580 996	
Produits accessoires	560 897	841 723	
CHARGES	19 988 322	28 716 834	43,67 %
Personnel	1 869 603	2 078 759	
Energie électrique	118 025	136 719	
Produits de traitement	1 824	6 071	
Analyses	30 469	6 748	
Sous-traitance, matières et fournitures	2 504 469	2 267 815	
Impôts locaux et taxes	73 515	45 540	
Autres dépenses d'exploitation	359 736	313 215	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	37 373	50 711	
<i>engins et véhicules</i>	126 913	115 677	
<i>informatique</i>	374 363	468 000	
<i>assurances</i>	95 158	75 543	
<i>locaux</i>	158 715	195 576	
<i>autres</i>	- 432 787	- 592 292	
Redevances contractuelles	8 500	0	
Contribution des services centraux et recherche	672 195	690 499	
Collectivités et autres organismes publics	8 981 088	17 667 613	
Charges relatives aux renouvellements	4 500 954	4 578 799	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	20 720	0	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	980 234	1 001 799	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	3 500 000	3 577 000	
Charges relatives aux investissements	861 895	880 857	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	861 895	880 857	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	6 050	44 196	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 588 191	409 419	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	102 345	
RESULTAT	- 588 192	307 075	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

07/03/2025

En 2024 le code produit relatif à la part "production" sur les communes de Fréjus et St Raphaël a été modifié dans notre outil de gestion de la facturation. De ce fait, les produits relatifs à cette surtaxe production apparaissent dorénavant dans le CARE (part de la collectivité contractante) d'où la forte augmentation constatée par rapport à 2023.

6 – FINANCEMENT

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Budget Annexe EAU

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT - BUDGET EAU 2024

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Recettes	12 752 542,19	Recettes	2 362 480,04
- Dépenses	13 402 617,84	- Dépenses	2 802 154,67
= Résultat de l'exercice	- 650 075,65	= Résultat de l'exercice	- 439 674,63
+ Excédent reporté	222 260,43	- Déficit reporté	- 65 975,87
= Résultat de clôture fonct	- 427 815,22	= Résultat de clôture invest	- 505 650,50
		- Solde des restes à réaliser	420 053,22
		= Besoin de financement	- 85 597,28

Excédent disponible après
couverture du besoin de
financement d'investissement

Fréjus, le 25-02-2025

Le Chef de Service Comptable,
Service de Gestion Comptable de l'Estérel

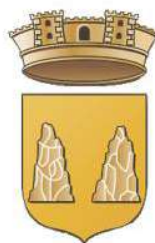


Corine HUSSON

Corine HUSSON
Chef de Service Comptable

7 – LE SERVICE AUX ADMINISTRÉS D'ESTÉREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION

FREJUS, PUGET/Argens, ROQUEBRUNE/Argens, Les Adrets de l'Estérel et St RAPHAËL *(hors quartier du Trays)*



A l'agence physique de VEOLIA Eau / CMESE

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux de la VEOLIA Eau / CMESE à l'adresse suivante :

VEOLIA Eau / CMESE

Centre VAR

Secteur Var-Estérel

77 Via Nova

Pôle d'excellence Jean-Louis

BP 9 – 83601 FREJUS CEDEX

Fax : 04 94 53 85 47

Par téléphone à l'agence VEOLIA Eau / CMESE

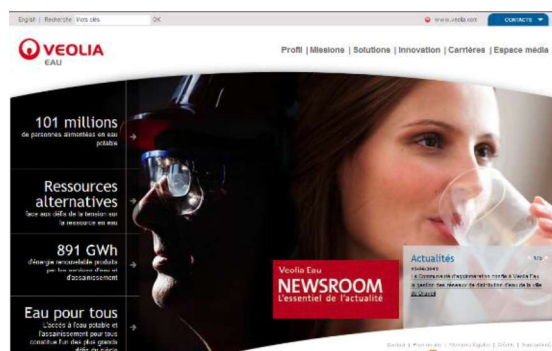
Par un simple appel téléphonique au Centre Service Clients « VEOLIA Eau » chacun peut accéder aux services et régler sans se déplacer les formalités administratives courantes en composant le :

Tél. : 0 969 329 328

Les demandes suivantes sont immédiatement prises en compte :

- demande de branchement
- demande de nouvel abonnement
- informations sur la qualité de l'eau et de la dépollution
- état du compte client
- prise de rendez-vous avec technicien
- demande de résiliation

Les administrés peuvent consulter le site internet de la CMESE sur : <http://www.veoliaeau.com>



Toutes les informations concernant le raccordement au service et les tarifs en vigueur sur la commune sont disponibles à la demande. Des conseils pratiques relatifs à l'usage de l'eau y sont proposés.



Pour le quartier du Trayas

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

Tous les clients peuvent se présenter à l'adresse suivante :

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

624 Chemin Aurélien

83700 Saint-Raphaël

Fax : 04 94 19 31 10

Par téléphone à la ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

Par un simple appel téléphonique à la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur chacun peut accéder aux services et régler sans se déplacer les formalités administratives courantes en composant le :

Tél. : 04 94 19 31 00

Les demandes suivantes sont immédiatement prises en compte :

- demande de branchement
- demande de nouvel abonnement
- informations sur la qualité de l'eau et de la dépollution
- état du compte client
- prise de rendez-vous avec technicien
- demande de résiliation

Par téléphone à l'agence SO EAU

Par un simple appel téléphonique au Centre Service Clients « SO EAU » chacun peut accéder aux services et régler sans se déplacer les formalités administratives courantes en composant le :

Tél. : 09 77 408 408

Les demandes suivantes sont immédiatement prises en compte :

- demande de branchement
- demande de nouvel abonnement
- informations sur la qualité de l'eau et de la dépollution
- état du compte client
- prise de rendez-vous avec technicien
- demande de résiliation